

ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

Le CDG 50 assure pour la collectivité / l'établissement, la réalisation d'enquêtes administratives lorsque l'autorité territoriale souhaite vérifier des informations portées à sa connaissance. Le CDG 50 s'engage à réaliser cette enquête avec rigueur et impartialité.

Objectifs de la mission

L'autorité territoriale peut choisir de diligenter une enquête administrative lorsqu'elle estime utile que des faits ou des circonstances portées à sa connaissance soient éclaircis. Utilisée traditionnellement en matière disciplinaire, pour s'assurer et établir de l'existence des fautes commises par un agent, l'enquête peut aussi permettre à l'autorité territoriale de faire le point sur le fonctionnement d'un service, sur des tensions entre agents, ou encore sur la réalité ou non d'un accident de service déclaré, sur l'existence d'une insuffisance professionnelle, etc. Elle peut aussi être préconisée à la suite d'un signalement d'actes de violence, de harcèlement, de discrimination ou d'agissements sexistes.

Si l'autorité territoriale décide de confier la réalisation d'une enquête administrative au CDG 50, celui-ci assure les missions suivantes :

- ✓ organisation de l'enquête (réunion de cadrage, élaboration d'un calendrier, élaboration d'un questionnaire, etc.),
- ✓ audition des personnes impliquées,
- ✓ réalisation d'éventuelles investigations complémentaires,
- ✓ rédaction du rapport d'enquête.

Conditions d'exercice de la mission

1. Délibération de la collectivité / de l'établissement
2. Signature de la convention-cadre d'adhésion aux missions du CDG 50
3. Demande d'intervention via le formulaire dédié
4. Signature du devis précisant les conditions et modalités d'intervention

Tarification

La collectivité / l'établissement participe au financement de la mission sur la base du **devis établi** conformément au tarif journalier précisé dans la brochure « Tarifs des missions du CDG 50 » et accepté par la collectivité / l'établissement.

Tout dépassement horaire justifié par l'objet de la mission fera l'objet d'un nouveau devis et sera préalablement soumis à l'accord de l'autorité territoriale.

Des questions sur la mission ?

☎ 02 33 77 89 00

✉ cdg50@cdg50.fr

Les + du CDG 50

- ✓ une sécurisation des décisions prises
- ✓ un regard extérieur, apportant objectivité et neutralité à l'enquête
- ✓ un accompagnement personnalisé adapté à la situation

ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

Demande de mission facultative

À transmettre à l'adresse **cdg50@cdg50.fr**

Collectivité / établissement :

Personne en charge du dossier :

Téléphone :

Mail :

Motif de la demande

L'autorité territoriale sollicite le CDG 50 pour la réalisation d'une **enquête administrative** dans le contexte suivant :

fonctionnement compliqué d'un service

tensions entre agents

déclaration d'un accident de service

insuffisance professionnelle

suite à un signalement d'actes de violence, de harcèlement, de discrimination ou d'agissements sexistes

procédure disciplinaire

Exposé détaillé du contexte et de l'attente :

L'autorité territoriale reconnaît avoir pris connaissance **des conditions d'utilisation de la mission facultative demandée** (consultables sur www.cdg50.fr) et en **accepte les termes**.

À

le

Cachet et signature
de l'autorité territoriale

